



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 juillet 2022, à compter de 19 h 33, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire
M. François Barbeau, Conseiller district 1
M. André Perrault, Conseiller district 2
Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
M. Marcel Tremblay, Conseiller district 4
M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5
M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Sont également présents :

Mme Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière
Mme Natacha Jodoin, Greffière

2022-07-197 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'article 157 du Code municipal du Québec qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent ;

POUR CE MOTIF, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h33, M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2022-07-198 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Entente intermunicipale ayant pour objet la mise en place d'une direction unique pour les SSI
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

2022-07-199 ENTENTE INTERMUNICIPALE AYANT POUR OBJET LA MISE EN PLACE D'UNE DIRECTION UNIQUE POUR LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-172 concernant l'autorisation de signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet la mise en place d'une direction unique des services de sécurités incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale doit être modifiée afin de se conformer aux règles pour l'élaboration des ententes intermunicipales ;

CONSIDÉRANT QUE la modification consiste en une délégation de compétence au niveau de l'administration du service de sécurité incendie au profit de la municipalité de Saint-Michel ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aurait un pouvoir de recommandation via sa participation au comité intermunicipal ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde n'aurait aucun pouvoir décisionnel ;

POUR CES MOTIFS, IL EST

PROPOSÉ PAR M. Robert Arcoite, Conseiller district 6
APPUYÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ABROGER la résolution numéro 2022-06-172 concernant la signature d'une entente intermunicipale ayant pour objet la mise en place d'une direction unique des services de sécurité incendie ;

D'INFORMER les municipalités de Saint-Rémi, Saint-Michel et Saint-Patrice-de-Sherrington que la municipalité de Sainte-Clotilde se retire du projet d'entente intermunicipale ayant pour objet la mise en place d'une direction unique des services de sécurité incendie ;

D'AVISER le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que la municipalité de Sainte-Clotilde se retire du projet d'entente intermunicipale ayant pour objet la mise en place d'une direction unique des services de sécurité incendie et par le fait même, se retire de la demande de subvention au Fonds régions et ruralité - volet 4.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal répond aux questions du public.

2022-07-200 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR M. François Barbeau, Conseiller district 1

APPUYÉ PAR M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée à 19h37.

Guy-Julien Mayné
Maire

Amélie Latendresse
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Guy Julien-Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 18 juillet 2022.